

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



26084955

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

22 JUIN 2026

DU BRASSEMENT

N° d'entreprise : **0439 984 872**

Nom

(en entier) : **SABERT CORPORATION EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Industrie 4, 1400 Nivelles**

Objet de l'acte : Nomination administrateur

Extraits des décisions écrites de l'actionnaire unique de la S.A. SABERT CORPORATION EUROPE prises le 4 mai 2026

"- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter les renominations suivantes comme administrateurs et pour une durée de 6 ans :

- Albert SALAMA, (...)
- BOFINOP SRL, (...)

-L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur délégué et pour une durée de 6 ans :

- BOFINOP SRL, établie à rue Bois Bourdon 2, 7040 Quévy, représentée par Monsieur Olivier Bracq

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme réviseur pour une durée de 3 ans : Baker Tilly, Bedrijfsrevisoren, Collegebaan 2, 9090 Melle.

Baker Tilly Audit Comptabilité Conseil SRL (B00405), Rue de la clef 39 à 4633 Soumagne, est nommé en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028. Baker Tilly Audit Comptabilité Conseil SRL désigne Monsieur CHRISTOPHE HABETS (IBR Nr. A01932), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent. (...)"

Extrait des décisions du Conseil d'administration prises le 16 juin 2026

"1. Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué de la Société BOFINOP SRL, représentée par Monsieur Olivier Bracq, pour une durée égale à son mandat d'administrateur de la Société.

2. Le conseil d'administration décide de conférer tous pouvoirs à Me Philippe Steinfeld et à Me Valentine Pacco, ayant leur cabinet 1050 Bruxelles, Avenue Louise 283/19, avec faculté de substitution en faveur de tout autre avocat de l'association Everest, sise à la même adresse, aux fins d'accomplir toutes les formalités de publication de la présente décision du conseil d'administration ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 4 mai 2026 auprès du Moniteur belge, ainsi que de la Banque Carrefour des Entreprises, et de signer la déclaration d'absence d'interdiction de gérer."

Valentine Pacco, mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).